



Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain

Référence bibliographique :

Damien Claeys, "Architecture, ingénierie architecturale, urbanisme : potentialité d'un récit commun dès 1863", *lieuxdits#20*, septembre 2021, pp. 15-31.

La revue lieuxdits

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (Loci)
Université catholique de Louvain (UCLouvain).

Éditeur responsable : Le comité de rédaction, place du Levant, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve

Comité de rédaction : Damien Claeys, Gauthier Coton, Corentin Haubruge, Nicolas Lorent,
Catherine Massart, Dorothée Stiernon

Conception graphique : Nicolas Lorent



ISSN 2294-9046
e-ISSN 2565-6996

 **UCLouvain**

Faculté d'architecture, d'ingénierie
architecturale, d'urbanisme – Loci



Architecture, ingénierie architecturale, urbanisme : potentialité d'un récit commun dès 1863¹

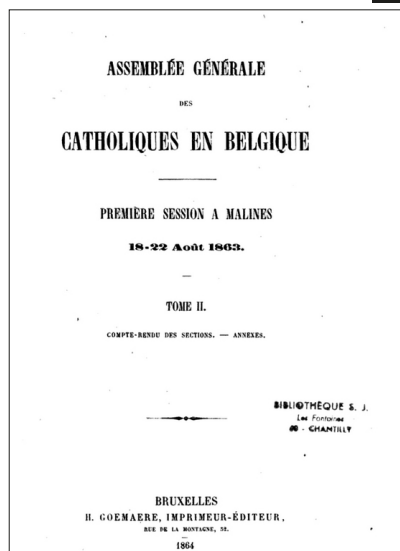
Damien Claeys

La Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI) fête sa première décennie d'existence. Voilà l'occasion de se pencher sur l'histoire et la genèse des disciplines qu'elle vise à travers l'étude de celles des personnes, des établissements et des programmes d'enseignements et de recherches qui l'ont précédée. Sans pour autant prétendre établir une étude historique exhaustive des institutions partenaires ayant permis la création de la Faculté, il semble que leurs origines respectives remonteraient au milieu XIX^e siècle.

L'assertion précédente est à considérer avec prudence. L'établissement d'une origine historique commune à la source des traditions pédagogiques et scientifiques de ces différentes institutions est aussi vain que l'effort répété de certains théoriciens pour définir l'origine supposée de l'architecture, lorsqu'ils décrivent, sans les avoir vécues, les conditions temporelles, spatiales et sociétales de l'établissement d'une hypothétique hutte primitive. En effet, la remémoration du passé est intrinsèquement partielle et partielle, elle dépend du point de vue de celle ou de celui qui l'opère et des sources disponibles. Avec ces évidentes limites, le récit qui suit – ou tout autre qui pourrait lui être préféré – tente de situer la Faculté LOCI au sein d'une trajectoire historique et ainsi de donner du sens à notre situation facultaire présente pour dégager de potentielles orientations futures à nos actions.

Pour en faciliter la compréhension, une tentative de restitution graphique du récit relaté est observable sur une ligne du temps (cf. pp.22-23).

1



Un congrès à Malines

En Belgique, comme ailleurs, l'établissement de l'enseignement et de la recherche en architecture, en ingénierie architecturale et en urbanisme a été très progressif et très mouvementé.

En 1425, l'ancienne université de Louvain – la *Studium generale Lovaniense* – est fondée par les ducs de Brabant avant d'être remplacée, en 1817, par l'Université d'État de Louvain fondée par le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas. Dès la fin du XVIII^e siècle, dans le sillage de la première révolution française de 1789, des mouvements révolutionnaires mettent à mal le pouvoir de l'Église et un esprit libéral et anticlérical se développe dans plusieurs pays européens. Par ailleurs, la seconde révolution française des Trois Glorieuses est l'un des événements déclencheurs de la révolte de 1830 contre les hollandais menant à la fondation de la Belgique.

Après l'indépendance du pays, l'architecture semble être enseignée de manière inégale dans différentes écoles des beaux-arts de tradition française, dans lesquelles les architectes côtoient les peintres et les sculpteurs. Mais seules deux institutions "jouissent du statut officiel d'académies"² : l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers fondée au XVIII^e siècle (l'une des académies les plus anciennes d'Europe avec celles de Rome, Paris et Florence) et l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles fondée au XVIII^e siècle³. Traditionnellement, l'architecte est considéré comme "un artiste qui doit maîtriser la technique"⁴. Mais dès le XVIII^e siècle, "le développement continu et diversifié des techniques" rend la formation à l'architecture difficile à organiser, celle-ci devant être "à la fois artistique et technique". En 1763, l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles ouvre une section architecture. Si bien que les cours d'architecture dispensés à l'Académie ont, en 1863, un siècle d'existence. Un premier *diplôme* d'architecte y est instauré en 1890 et il est attribué pour la première fois à Émile Lambot en 1895, le candidat ayant obtenu "un prix ou une distinction dans tous les cours d'architecture"⁵, mais ce document n'a encore aucune reconnaissance légale⁶.

La loi organique de 1835⁷ confirme l'existence de deux universités à la charge de l'État – celle de Gand et celle de Liège – et elle prévoit que les facultés des sciences de ces deux universités offrent une formation en ingénierie en 4 ans avec plusieurs orientations. Enfin, elle précise que l'Université de Gand doit organiser celles des Arts et

1 - Couverture, *Assemblée générale des catholiques en Belgique. Première session à Malines, 18-22 août 1863*, H. Goemaere, Bruxelles, 1864, tome II, 415pp.

1 - L'auteur remercie particulièrement pour leurs témoignages, références, illustrations et/ou relectures : Brigitte De Groof, Yves Hanin, Laurent Leprince, Nicolas Lorent, Jean-François Mabardi, Olivier Masson, France Pécher, Krystia Sobieski, Jean Stillemans, David Vandenbroucke, Jean-Louis Vanden Eynde, David Vanderburgh, Pierre Vanderstraeten, Jean-Paul Verleyen. L'auteur s'est efforcé de mentionner les références iconographiques quand elles étaient connues.

2 - Jean-Louis Genard, Judith le Maire, Typhaine Moogin, "Sous l'horizon de l'université : un chapitre de l'enseignement de l'architecture en Belgique (1980-1990)", *CLARA*, 2014/1, n°2, pp.160-179.

3 - En 1864, neuf académies belges offrent une formation à part entière en architecture : Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Liège, Louvain, Malines, Mons, Tirlemont. D'après Jean-Louis Genard, Judith le Maire, Typhaine Moogin, *op. cit.*, p.162.

4 - Richard Vandendaele & Cécile Dulière, "L'enseignement de l'architecture à l'Académie". In Jacques Van Lennep (dir.), *Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles : 275 ans d'enseignement*, Crédit Communal, Bruxelles, p.59.

5 - *Ibid.*, p.63.

6 - *Ibid.*, p.68.

7 - Loi organique du 27 septembre 1835 de l'enseignement supérieur, modifiée par la loi du 15 juillet 1849.

8 - Trois sections existaient : ponts et chaussées, arts et manufactures, architecture civile. "Programme des cours de l'École spéciale du génie civil de Gand, Octobre 1836". In Jean-Baptiste Nothomb, *État de l'instruction supérieure en Belgique. Rapport présenté aux chambres législatives, le 6 avril 1843, par le Ministre de l'Intérieur*, Devroye, Bruxelles, tome II, 1844, pp.1117-1127.

9 - L'élève-architecte voulant être admis à l'École spéciale du génie civil devait avoir des connaissances en : géométrie descriptive, calcul différentiel et intégral, mécanique analytique, physique expérimentale, architecture, dessin de la tête et du paysage, principes en usage de la langue française. "Arrêté du ministre de l'intérieur, contenant des dispositions relatives aux candidats admis provisoirement à l'École spéciale du génie civil de Gand, en qualité d'élèves-architectes, 19 mai 1842". In Jean-Baptiste Nothomb, *op. cit.*, 1844, pp.1563-1565.

10 - Le programme des matières de l'examen et les épreuves "à subir" pour l'obtention du diplôme d'ingénieur-architecte comportait : construction, machines, physique industrielle, technologie du constructeur, architecture et histoire de l'architecture (ils devaient notamment connaître sur le bout des doigts les "Proportions et détails des ordres d'architecture de Vignole" et l'"Origine de l'architecture chez les différents peuples"). "Arrêté du ministre de l'intérieur, réglant les examens pour l'obtention du diplôme d'ingénieur-architecte, à l'École spéciale du génie civil de Gand, 8 juin 1843". In Jean-Baptiste Nothomb, *op. cit.*, 1844, pp.1663-1667.

11 - Idelfons Cerdà, *Teoría General de la Urbanización* [Théorie générale d'urbanisation], 1867. Dans cet ouvrage, Cerdà y présente son projet de 1859 pour l'expansion de la ville de Barcelone, mais il faudra attendre 1979 pour la traduction française du texte.

12 - Arrêté du Régent du 10 août 1946 portant sur la création d'une École d'architecture et d'urbanisme à l'Institut supérieur et Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, M.B., 16 septembre 1946. Arrêté royal du 5 mai 1952 créant l'Institut national d'architecture et d'urbanisme d'Anvers, M.B., 16 juin 1952.

13 - J. Toussaint, "Introduction", *Confluent*, Hors-série : Le néo-gothique en Wallonie, Octobre 1991, pp.4-8.

Manufactures, de l'architecture civile et des ponts et chaussées, tandis que l'Université de Liège doit assurer celles des Arts et Manufactures et des Mines. Ces formations sont mises en place en 1836. Les deux premières années de la formation sont dispensées par des académiques des facultés des sciences, tandis que les deux dernières sont plus appliquées et elles sont dispensées par des praticiens et des professionnels de l'ingénierie. Du point de vue plus spécifique de l'ingénierie architecturale, dans le cadre de l'École spéciale du génie civil de Gand, des arrêtés ministériels décrivent déjà l'existence d'une "section architecture civile"⁸, l'accès à un enseignement en ingénierie architecturale en 1842⁹ et l'existence d'un diplôme d'ingénieur-architecte en 1843¹⁰.

Bien que l'origine du mot *urbanisme* soit habituellement associée à l'œuvre du polytechnicien catalan Idelfons Cerdà initiant un modèle dit *progressiste* en 1859¹¹, alors que d'autres tels que Ebenezer Howard et Camillo Sitte développaient plutôt un modèle dit *culturaliste*, le mot dans son sens actuel serait apparu au début du xx^e siècle. Au départ, la formation à l'urbanisme devait plutôt relever de celle des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées ou de celle des arpenteurs-géomètres. Des formations structurées en urbanisme seraient apparues en Belgique encore plus récemment, notamment après la Seconde Guerre mondiale, alors que de grandes parties du territoire national devaient être reconstruites¹².

Au cours de son pontificat de 1831 à 1846, Grégoire XVI entreprend une politique volontariste de reconquête catholique contre les mouvements révolutionnaires et, pour remplacer l'Université d'État de Louvain dissoute après 1830, il donne l'autorisation aux évêques de Belgique de créer l'*Universitas catholica Belgii* en 1833, inaugurée à Malines en 1834, avant d'être transférée à Louvain en 1835, où elle prend le nom d'Université catholique de Louvain. À la différence des universités d'État de Gand et de Liège, elle doit s'autofinancer.

Dans ce contexte, le premier congrès catholique de Malines de 1863 pourrait constituer un point de référence aux relations – parfois oubliées – entre les enseignements de l'architecture, de l'ingénierie architecturale et de l'urbanisme, entre l'Université catholique de Louvain et les Écoles Saint-Luc¹³.

En tant qu'organisateur du congrès de Malines, les membres de l'assemblée générale des catholiques en Belgique soutiennent majoritairement la politique volontariste du Vatican. Au cours de nombreux débats, les ultramontains encouragent ce qu'ils conçoivent comme la résistance catholique face à l'essor du libéralisme dans la politique et dans la société. Ils s'inquiètent de l'importance grandissante de l'ancien parti libéral belge – aujourd'hui disparu – qui ne se

limitait pas à ceux qui défendaient un libéralisme économique, puisqu'il accueillait aussi ceux qui soutenaient une doctrine étatiste et laïque, ou encore des romantiques réclamant une plus grande émancipation. Face à eux, pour renforcer le contrôle de l'Église, les membres du congrès du Malines travaillent notamment sur les questions de l'industrie et de l'éducation, deux thèmes qu'ils considèrent comme stratégiques :

le libéralisme se développe de manière concomitante avec la forte industrialisation ayant mené à l'âge d'or de l'État belge, devenant temporairement la deuxième puissance industrielle mondiale derrière l'Angleterre ; l'enseignement est un enjeu sociopolitique crucial puisqu'il véhicule les valeurs de la société et puisqu'il forme principalement les élites bourgeoises de l'État belge.

Parmi les congressistes, les membres de deux sous-groupes de réflexion ont eu une influence significative sur l'évolution de l'enseignement en ingénierie architecturale et en architecture : la 3^e section "Instruction et éducation chrétiennes" et la 4^e section "Art chrétien"¹⁴.

Les Sainte-Barbe¹⁵

Dans la 3^e section du congrès de Malines, les participants ont examiné la proposition relative à la création d'une École spéciale du génie civil, d'industrie et des mines à l'Université catholique de Louvain : "Les chefs d'établissements industriels exercent une immense influence sur la moralité et l'esprit religieux des populations ouvrières : la plupart sont pris, aujourd'hui, parmi les ingénieurs formés dans les écoles spéciales de l'État. L'enseignement catholique supérieur présente donc, à ce point de vue, une lacune regrettable, que l'état moral des centres industriels rend chaque jour plus sensible. Pour combler cette lacune, le moyen le plus simple, le moins coûteux et le plus complet, serait d'annexer à la Faculté des sciences de l'Université catholique de Louvain, une école spéciale pour les mines, les travaux de construction, la métallurgie et l'industrie en général."¹⁶ La création des écoles spéciales permet donc d'exercer un contrôle politique sur les cadres organisant l'activité industrielle, sachant que lors de la révolution industrielle, l'économie florissante de la Belgique repose principalement sur le travail du fer dans les industries et sur l'extraction du charbon dans les mines.

En 1864, de grands industriels suivent les recommandations de la 3^e section et ils financent la création d'une formation d'ingénieurs aux valeurs chrétiennes dans les Écoles spéciales des arts et manufactures, de la construction et des mines. Elles devaient former des ingénieurs polyvalents pour lutter



contre l'anticléricisme croissant des masses laborieuses. Le programme proposé prend pour modèle celui de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris, fondée en 1829, d'où est notamment sorti le célèbre Gustave Eiffel. La formation comprend 4 années d'étude et elle prépare directement au travail en entreprise. Les Écoles spéciales sont donc annexées à la Faculté des sciences comme à Gand et à Liège. À l'époque, les facultés existantes considèrent cette formation comme trop technique ou trop appliquée pour constituer un enseignement pleinement universitaire !

Dès 1867, le thème de l'architecture est abordé au moins dans deux cours : un cours facultatif d'archéologie chrétienne dispensé par Edmond H. J. Reusens – historien et archéologue engagé en 1854 et titulaire de la nouvelle chaire d'archéologie chrétienne de 1864 à 1900 qui jouera un rôle important dans la diffusion des connaissances de l'art médiéval belge par la large diffusion de ses notes de cours¹⁷ – et un cours de construction du tronc commun, dispensé par Louis Cousin – diplômé ingénieur des ponts et chaussées de l'École spéciale du génie civil de Gand en 1863. En 1874, lorsque l'enseignement devient officiel, le futur ministre d'État Georges Helleputte – également ingénieur des ponts et chaussées de l'École spéciale du génie civil de Gand – est engagé et qu'il se charge progressivement de tous les autres cours d'architecture. Des liens existent déjà entre ces trois personnages avec l'École Saint-Luc de Gand fondée en 1863, notamment par l'engagement de l'architecte et sculpteur Stéphane Mortier – architecte formé à Saint-Luc ayant fait un stage chez le plus proche collaborateur de Jean-Baptiste Béthune – comme assistant de Helleputte entre 1879 et 1881.

En 1878, un programme spécifique aux "élèves spécialistes architectes" apparaît, et une Section architecture est ouverte au sein des Écoles spéciales avec "la volonté de procéder de l'architecture et de l'ingénierie"¹⁸, préfigurant l'esprit de la formation future des ingénieurs civils architectes, marquée par une triple préoccupation : "l'ingénieur profite de l'habitude créatrice de l'architecte, l'architecte raisonne ses œuvres avec la rigueur des sciences de l'ingénieur, enfin l'ingénieur et l'architecte critiquent le sens de leurs actions par les sciences humaines, l'enseignement du projet et la conscience citoyenne"¹⁹. Les cours sont dispensés au Collège Marie-Thérèse de Louvain et au Château d'Arenberg à Heverlee. À partir de 1889, l'année de la construction de la tour Eiffel marquant l'âge héroïque des ingénieurs face aux architectes des académies, l'ingénieur en génie-civil belge Arthur Vierendeel, célèbre pour ses ponts structurés par des poutres échelles, donne des cours de stabilité des constructions.

En 1890, la formation passe à 5 années d'études pour les ingénieurs civils des mines et pour les ingénieurs civils des constructions²⁰, mais il faut attendre l'année 1929 pour que neuf spécialités d'ingénierie supplémentaires – parmi lesquelles la formation ingénieur civil architecte – soient organisées en 5 ans²¹. En 1961, un Institut bilingue d'urbanisme est fondé à Louvain travaillant sur la programmation urbaine et régionale. Suite à l'adoption de la loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du 29 mars 1962²², l'Institut met en place une Licence en urbanisme, organisée en 2 ans. Pour développer de manière plus appliquée les recherches théoriques qu'il mène, l'Institut est également à l'origine de la création, en 1965, à la fois du Centre de recherche en aménage-

2 Jean-François Mabardi étudie un projet d'architecture avec les étudiants de 4^e année, Château d'Arenberg, vers 1967.

14 - Assemblée générale des catholiques en Belgique, *Première session à Malines, 18-22 août 1863*, H. Goemaere, Bruxelles, 1864, tome II, 415pp. Le lecteur courageux trouvera dans cet ouvrage la retranscription des débats de la 3^e section (pp.83-145) et de la 4^e section (pp.146-208).

15 - Sainte Barbe est notamment la patronne des architectes et des ingénieurs civils des mines. Par extension, elle est devenue la patronne de l'ensemble de l'École polytechnique de Louvain.

16 - Assemblée générale des catholiques en Belgique, *op. cit.*, pp.143-144.

17 - Edmond Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, Leuven, 1871-1875.

18 - Bernard Declève, André De Herde, Yves Hanin, Olivier Masson, Franc Simon, Jean Stillemans, Jean-François Mabardi, Émile Verhaegen et Denis Zastavni, "Architecture et urbanisme". In Marcel Crochet (dir.), *Des Écoles Spéciales à l'EPL : 50 ans de science et de technologie à l'UCL*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp.119-134.

19 - *Ibid.*, p.120.

20 - Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

21 - Loi du 21 mai 1929 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

22 - Loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, M.B., 12 avril 1962.

ment du territoire (CREAT) et du Bureau voor Urbanisme (BUUR). Les enseignements et les recherches en urbanisme et aménagement du territoire se caractérisent par leur interdisciplinarité et leur approche trans-scalaire du territoire.

En 1961, la Faculté des sciences appliquées (FSA) est créée. La FSA remplace les Écoles spéciales et la formation en ingénierie s'émancipe de la Faculté des sciences. La Section architecture est remplacée par l'unité architecture (ARCH), elle-même intégrée avec l'unité construction (UCO) dans le groupe architecture et construction (ARCO). En 1966, l'Institut bilingue d'urbanisme est scindé en deux sections avec la création de l'Institut interfacultaire d'urbanisme, reprenant la licence en français et le CREAT.

En 1967, la formation ingénieur civil architecte devient une formation spécifique sur les 5 ans et une réforme du programme au sein de l'unité ARCH "affirme la volonté de procéder de l'architecture et de l'ingénierie, tout au long de la formation"²³. Elle "introduit des cours d'architecture dès la première candidature", mais également un cours d'urbanisme et deux cours de sciences humaines²⁴.

Des incidents communautaires ayant débutés en 1967 conduisent à la création, en 1970, de deux entités distinctes : l'Université catholique de Louvain (UCL) et la Katholieke Universiteit Leuven (KUL). L'université francophone quitte Louvain et la première rentrée académique à Louvain-la-Neuve a lieu en 1972. La même année, les ingénieurs civils architectes et les urbanistes s'installent dans le bâtiment Vinci qui vient d'être terminé. En 1973, l'UCL supprime les instituts interfacultaires et celui d'urbanisme devient le Service de planification urbaine et régionale (SPUR) rattaché au groupe ARCO de la FSA. La SPUR entraîne le CREAT avec lui et continue d'organiser la licence qui – en raison de la disparition de l'interfacultaire – devient la Licence en architecture urbaine, mais dont le programme est géré et assuré par des enseignants issus des différentes facultés (agronomie, droit, économie, géographie, histoire, sciences politiques et sociales...).

Dans les années 1970, outre le CREAT encore actif aujourd'hui, la recherche se développe. Ainsi, le Centre de recherche en architecture (CRA) est créé en 1970 au château d'Arenberg à Heverlee avant de rejoindre Louvain-la-Neuve au milieu des années 1972. Il regroupe les enseignants pour "explorer collégialement les pistes de recherche possibles"²⁵ en rapport avec les financements disponibles, ce qui lance les premières recherches en architecture et en urbanisme menées à l'UCL et amène à la création de plusieurs équipes de recherche dont les plus connues sont : la cellule Architecture et Climat (A&C), créée en 1980 et toujours active aujourd'hui dans le champ du dé-

veloppement durable ; la cellule Habitat et Développement (H&D), active dans le champ de la coopération au développement entre 1983 et 1998 ; la cellule Habitat et Participation (H&P), active dans le champ du service à la société depuis 1982, continuant aujourd'hui son action sous la forme d'une asbl. En 1975, l'unité ARCH a également un rôle actif dans la création de l'Association européenne pour l'enseignement de l'architecture (AEEA).

En 1984, l'ARCO devient le groupe architecture, mines et construction (AMCO). La même année, SPUR disparaît et ses membres provenant de différentes disciplines rejoignent différentes facultés. Avec l'arrivée de ceux qui ont décidé de rejoindre la FSA, l'unité ARCH garde le même acronyme, mais elle prend le nom d'unité architecture et urbanisme. La licence en architecture urbaine est alors organisée administrativement par l'unité

3 Le bâtiment Vinci, Louvain-la-Neuve, Belgique env.1972.

4 Georges Pepermans (professeur extraordinaire à l'Unité ARCH et l'ISA Saint-Luc Bruxelles), accompagné de son épouse, assistant à une animation urbaine des étudiants organisée par Hermann Becker. La bulle abritait une garderie d'enfants pour permettre aux parents de parcourir les différents stands, construction d'un igloo avec des blocs Ytong.

5 Sur la place des Sciences, l'architecte belge Roger Bastin, l'architecte égyptien Hassan Fathy (auteur de *Construire avec le peuple* en 1973), le professeur Jean-François Mabardi, l'administrateur Dominique Opfergelt, le professeur Herman Becker.

6 Construction du quartier du cyclotron avec le bâtiment Vinci, 1972.

23 - Bernard Declève, André De Herde, Yves Hanin, Olivier Masson, Francys Simon, Jean Stillemans, Jean-François Mabardi, Émile Verhaegen et Denis Zastavni, *op. cit.*, p.121.

24 - *Ibid.*, p.124.

25 - *Ibid.*, p.126.





ARCH, même si les enseignants sont issus des différentes facultés et regroupés en une commission de programme interfacultaire. La formation des ingénieurs architectes évolue une nouvelle fois lors de l'importante réforme des programmes "Candis 2000" opérées par la FSA qui propose aux apprenants un "apprentissage par problèmes et par projets (APP)"²⁶, en complétant le traditionnel apprentissage par problèmes par un apprentissage par le projet.

Enfin, en 2000, l'AMCO devient le département architecture, urbanisme, génie civil et environnemental (AUCE), au sein duquel une unité urbanisme et développement territorial (URBA) est créée à côté de l'unité architecture (ARCH) et de l'unité de génie civil et environnemental (GCE). En 1998, la Licence en architecture urbaine est transformée en un diplôme d'études complémentaires en urbanisme et développement territorial (DEC en 1 an), pouvant être prolongé d'un an pour obtenir un diplôme d'études spécialisées (DES en 2 ans). En 2004, le Décret Bologne²⁷ fait passer de nombreuses formations de 4 à 5 années d'études, ce qui a pour effet que la licence qui, depuis son origine en 1962, avait toujours été dispensée en 2 ans passe à 1 an et devient un Master complémentaire, dénommé ensuite Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire en 1 an. En 2016, le Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire accueille près de 650 chercheurs et enseignants dans le cadre des Rencontres internationales de l'Association pour Promotion de l'Enseignement et la Recherche en Aménagement du territoire et l'urbanisme (APERAU) à Bruxelles et Louvain-la-Neuve dont il est membre agréé depuis 2008.

En 2008, la FSA devient l'École polytechnique de Louvain (EPL).

En 2010, le Plan de développement

interne à l'UCL mène à une réorganisation complète de l'Université avec une répartition des facultés dans trois secteurs différents, une suppression des départements et une séparation structurelle entre les activités pédagogiques et scientifiques par la création d'instituts de recherche, distincts des facultés d'enseignement. Le département AUCE disparaît et les unités ARCH et URBA intègrent la nouvelle Faculté LOCI. Par rapport au Plan de développement, l'organisation interne de LOCI est alors inédite à l'UCL puisqu'elle est structurée en tant que *faculté intégrée multisite*, organisant à la fois l'enseignement et la recherche.

Les Saint-Luc²⁸

Dans la 4^e section du congrès de Malines, les participants envisagent la création d'une société "ayant pour but spécial d'encourager et de propager l'art chrétien"²⁹, ambition qui se concrétisera directement par la création à Maastricht de la Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc³⁰ pour promouvoir un art sacré néogothique pugnier. "Considérant qu'il est indispensable de donner aux beaux-arts une base solide et immuable, en les ramenant et en les retremant à la source de toute vérité, de toute beauté et de toute grande et noble aspiration", cette société aurait pour missions de créer "un inventaire général des édifices, monuments et objets religieux existant dans les églises, et offrant un intérêt artistique", en veillant à la conservation de ces monuments et en donnant les moyens de les restaurer, mais également de "combattre les tendances contraires au génie de l'art chrétien", de protéger les artistes et de donner des avis sur la qualité des œuvres. Dans les faits, la gilde organisait également pour ses membres des visites en Belgique

7 Différents métiers d'art figurés main dans la main (architecte, sculpteur, peintre, forgeron, orfèvre). Détail de couverture. *Bulletin des Métiers d'Art*, Bruxelles, mars 1905, 4^e année, n° 9.

26 - Benoit Galand & Mariane Frenay (dir.), *L'approche par problèmes et par projets dans l'enseignement supérieur. Impact, enjeux et défis*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2005.

27 - Décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, M.B., 18 juin 2004.

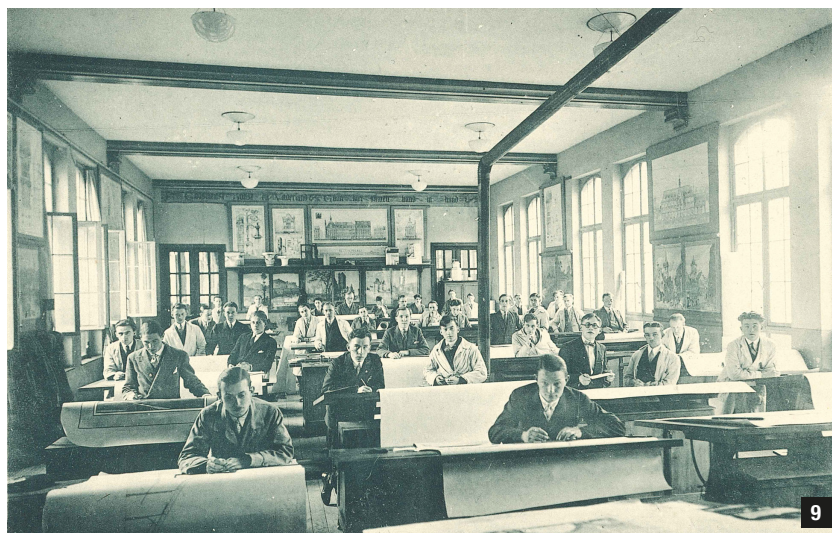
28 - Saint-Luc est notamment le patron des médecins (par exemple, les Cliniques universitaires Saint-Luc), mais aussi des artistes peintres et des sculpteurs, donnant son nom à de nombreuses académies des beaux-arts et à de nombreuses gildes d'artistes.

29 - Assemblée générale des catholiques en Belgique, *op. cit.*, p.147.

30 - Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc, *Bulletin des séances 1863-1869*, Bruges, Tournai et Louvain.



8 - Classe d'architecture - années supérieures, cours du jour, Bruxelles-Schaerbeek, 1913.



9 - Classe de composition architecturale, Institut Jean Béthune, Saint-Gilles, Souvenir du 20 octobre 1929.

31 - Augustus W. N. Pugin, *The true principles of Pointed Christian Architecture*, 1841.

32 - Décret du 13 novembre 1863 sur l'organisation des Beaux-Arts, M.U., 15 novembre 1863. Les cours ajoutés concernent "histoire et archéologie, histoire de l'art et d'esthétique, géologie-physique et chimie appliquées à la construction, administration-comptabilité et construction appliquées au chantier".

33 - "S'il était question de tout autre chose que des arts, admettrait-on un instant à Paris, au xixe siècle : 1° un corps enseignant se recrutant lui-même [...] 2° un corps enseignant qui n'enseigne rien ou peu de chose [...] 3° un jury [...] composé [par] les professeurs et les assesseurs étant les patrons de ceux dont ils doivent juger les œuvres". Eugène Viollet-Le-Duc, "Il y a quelque chose à faire", *La Gazette des Beaux-Arts*, 1862.

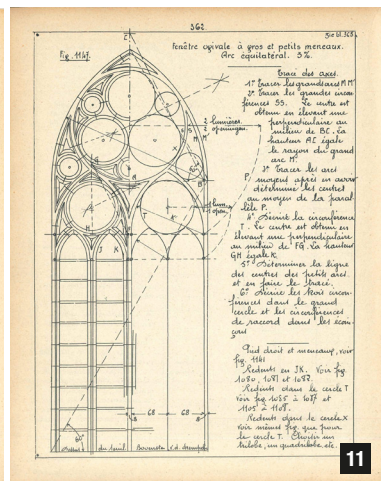
34 - "Françoise Very & Coralie Aubet, "Eugène Viollet-le-Duc et le projet de réforme de 1863 de l'enseignement de l'école des Beaux-Arts de Paris", Rapport de recherche, École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, 1986.

et à l'étranger d'édifices. Les libéraux étaient évidemment exclus de la gilde. L'un des membres actifs de la 4^e section et de la gilde est l'architecte et archéologue belge Jean-Baptiste Béthune, charismatique défenseur de l'architecture néogothique ayant notamment conçu les plans de l'église et de l'abbaye de Maredsous. Béthune possède une vision nourrie par les œuvres et les maîtres du *Gothic Revival*, notamment celles de deux architectes célèbres qui s'accordent sur la remise à l'honneur de l'architecture gothique, mais dont certaines hypothèses s'opposent notamment en terme de restauration des monuments : l'architecte britannique d'origine française Augustus W. N. Pugin, représentant majeur du courant néogothique religieux et l'architecte français Eugène Viollet-le-Duc promoteur du courant néogothique laïque. D'un côté, Béthune rencontre à deux reprises Pugin, en 1842-1843, et *Les vrais principes de l'architecture ogivale ou chrétienne* sont publiés en français à Bruges en 1850³¹. De l'autre, en France, un décret pris à l'insu des enseignants, en 1863 également, qui lance ladite "affaire de l'École des Beaux-Arts" en proposant de réorganiser administrativement

l'école et d'améliorer le contenu pédagogique qui y est dispensé en ajoutant des cours de sciences et d'art³². Membre actif de la commission ayant préparé ce décret et nommé à la chaire d'histoire et d'esthétique en 1863, Viollet-le-Duc tente en vain de réformer l'enseignement dans la Section architecturale de l'École des Beaux-Arts de Paris avant d'être poussé à la démission en 1864³³. Dans ses efforts, il a essayé d'introduire l'étude de l'architecture moyenâgeuse, ce qui a dû donner des idées à Béthune. Cette affaire rend manifeste les débats architecte/ingénieur et art/science de l'époque menant à une tendance générale à l' "élargissement des connaissances de l'architecte aux sciences positives de l'ingénieur"³⁴. Par ailleurs, en pleine révolution industrielle, la question des rapports entre l'art et l'industrie est largement débattue. Ainsi, à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, une première réforme apparaît, entre 1835 et 1836, pour réorganiser l'Académie et augmenter la diversité des cours proposés, en mettant l'accent sur le dessin en relation avec l'industrie, ce qui rejoint "les préoccupations du gouvernement en matière d'enseignement artistique", de manière



à "réduire la dépendance à l'égard des pays voisins en formant des étudiants qui contribueront à l'essor industriel du nouvel État"³⁵. Le programme de l'enseignement en architecture y a donc été complété de disciplines scientifiques et pratiques. Parmi d'autres, la réactivation de la question des rapports entre art et industrie mènera à une seconde réforme de l'Académie, entre 1860 et 1862, mettant clairement en valeur les arts appliqués à l'industrie en promouvant un enseignement pratique pouvant être dispensé à des artisans et à des gens de métiers. Une tendance qui aboutira à la création de l'École des Arts Décoratifs en 1886 proposant une formation spécifiquement destinée aux ouvriers. Alors que leurs "intérêts" respectifs paraissent "antagonistes" et arguant qu'au Moyen Âge artistes et industriels étaient intimement associés, le conservateur en chef de la bibliothèque royale et le membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique Louis Alvin y voit des possibilités de réconciliation par "une bonne organisation de l'enseignement de l'art du dessin" pour "la prospérité et la gloire de la nation"³⁶. Il relate le retour d'expérience des exposants belges à l'Exposition universelle de Londres de 1851 – celle de la construction du Crystal Palace – considérant que la faible qualité des objets qu'ils avaient présentés était due à l'absence de "dessinateurs" qualifiés dans les industries. Alvin soutient l'idée d'organiser l'enseignement du dessin dans les académies "en vue des applications à l'industrie plutôt qu'en vue de l'art pur", au service d'un enseignement "artistico-industriel"³⁷. Il écrit que le dessin "devrait être aussi familier que l'écriture". Selon lui, "le maniement des mots n'est familier qu'aux esprits les plus cultivés" et l' "éducation populaire" doit encourager le développement des arts industriels en Belgique pour "stimuler le génie de la création artistique dans ses rapports avec les applications industrielles", de manière à ce que l'art "vienn[e] imposer la forme aux produits des manufactures,



aux ouvrages des artisans"³⁸. La formation d' "artistes industriels" semble être pour lui une solution. Alvin finit par préférer : "Je dirai donc au gouvernement, aux provinces, aux villes : "Fondez des écoles de dessin partout où le besoin s'en fait sentir ; [...] Introduisez dans les académies des cours oraux destinés à répandre parmi les artistes les notions littéraires, historiques et esthétiques indispensables à tout homme qui se consacre à la culture des arts, nécessaires également aux gens du monde"³⁹. La création et le fonctionnement de l'enseignement des écoles Saint-Luc est donc dans l'ère du temps et la pensée de Béthune synthétise cet état d'esprit. Associant la diminution du sentiment religieux dans la société à l'influence culturelle de trois siècles dominés par l'étude dans les académies des références aux arts renaissant et baroque, Béthune plaide pour l'introduction de l'étude de l'art du XIII^e siècle – considéré comme l'expression matérielle d'une mise en relation idéalisée entre religion et société – dans l'enseignement professionnel de l'art en général et de l'architecture en particulier : "L'enseignement du dessin et de l'architecture, dans les établissements d'instruction, pour être en harmonie avec les besoins de notre époque, doit être organisé sur une base plus large qu'elle ne l'est généralement aujourd'hui. L'emploi, presque exclusif, de modèles empruntés à l'art antique et à la Renaissance, laisse subsister une lacune qu'il importe de combler. Il faudrait encourager l'introduction, dans l'enseignement des arts, de livres, gravures et moulages reproduisant les chefs-d'œuvre des artistes qui ont puisé leurs inspirations dans le sentiment chrétien. La nécessité des études archéologiques n'étant plus contestée de nos jours, il importe de leur assurer une place dans l'enseignement supérieur."⁴⁰. Cette prise de position en faveur du patrimoine bâti est à mettre également en relation avec l'influence de l'enseignement dispensé par Edmond H. J. Reusens à la chaire d'archéologie chrétienne dès 1864.

10 Pavillon Saint-Luc, Exposition Universelle, 1851.

11 Couverture et Fenêtre ovale à gros et petits meneaux, Frère Floribert, *La construction rationnelle*, Cours de construction, École Saint-Luc de Schaerbeek, 1922.

35 - Georges Mayer, "Histoire de l'Académie de Bruxelles et évolution de son enseignement". In Jacques Van Lennep (dir.), *Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles : 275 ans d'enseignement*, Crédit Communal, Bruxelles, p.31.

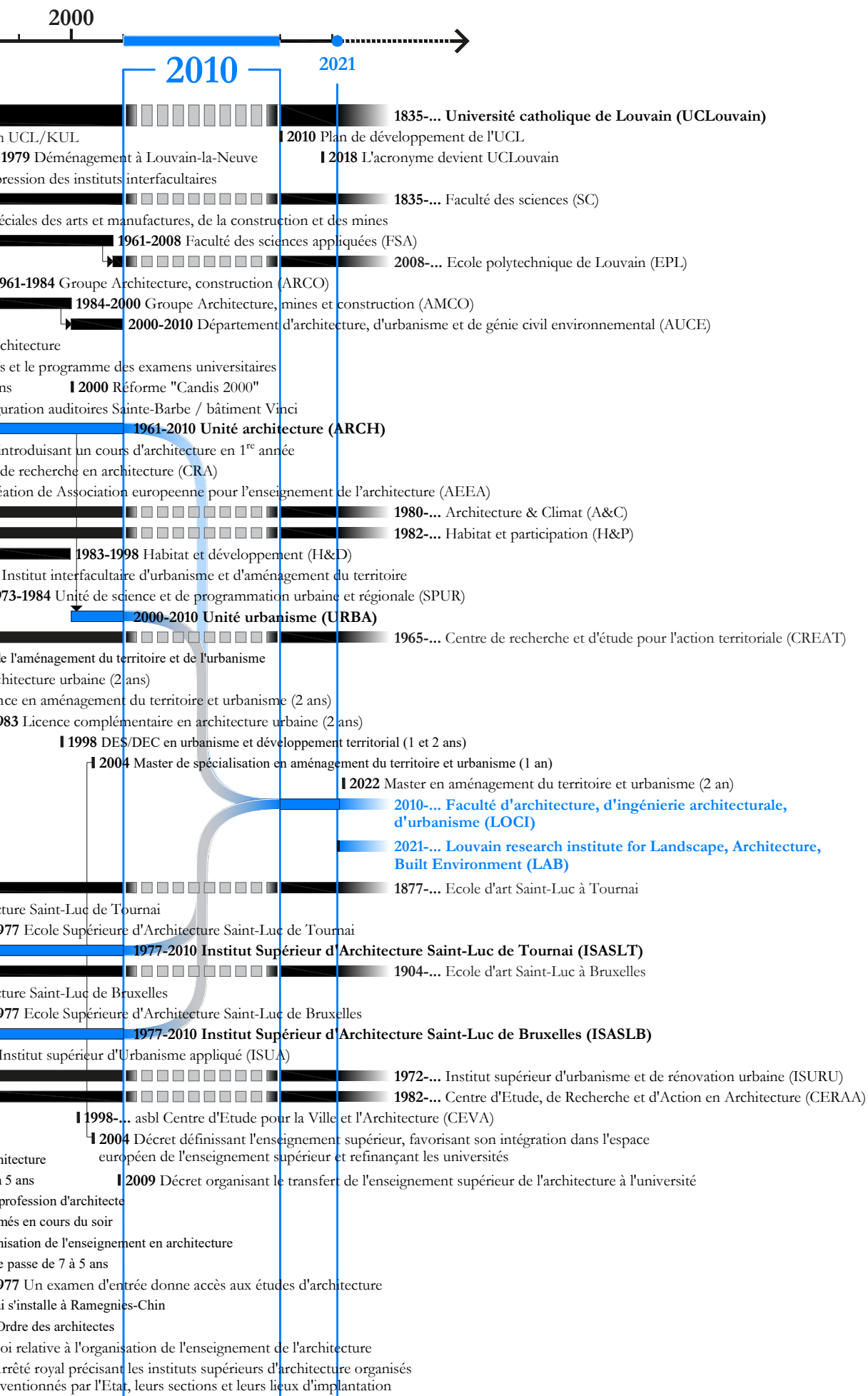
36 - Louis Alvin, *L'alliance de l'art et de l'industrie dans ses rapports avec l'enseignement du dessin en Belgique*, Bruxelles, Bruylants-Christophe & Compagnie, 1863, p.4.

37 - *Ibid.*, p.104.

38 - *Ibid.*, p.23.

39 - *Ibid.*, p.111.

40 - Assemblée générale des catholiques en Belgique, *op.cit.*, p.148.





12



13

12 - Salle des plâtres, École Saint-Luc – Institut Jean Béthune, Saint-Gilles, Carte postale Nels, env. 1910.

13 - Façades de l'École Saint-Luc – Institut Jean Béthune, Angle entre la rue d'Irlande et la rue Maurice Wilmotte, Saint-Gilles, env. 1906.

41 - *Ibid.*, p.151.

42 - *Ibid.*, p.165.

43 - *Ibid.*, p.151.

44 - *Ibid.*, p.198.

45 - Wilfried Wouters, "Broeders en Baronnen : Het ontstaan van de Sint-Lucasscholen". In Jan De Maeyer (red.), *De Sint-Lucasscholen en de neogotiek 1862-1914*, Universitaire Pers Leuven, 1988, pp.157-218.

Béthune considère les arts renaissant et baroque comme de l'art charnel et païen inspiré de la civilisation gréco-latine, étrangère aux préoccupations nationales de la Belgique naissante alors que, selon lui, l'épanouissement le plus complet de l'art relève "des plus hautes vertus, de la sagesse la plus accomplie, de la valeur et du dévouement les plus sublimes, de la piété la plus tendre"⁴¹. Encore imprégné d'une forme de logique scolastique où l'ordre architectural doit refléter l'ordre céleste, il idéalise également le travail collaboratif moyenâgeux associant différents métiers d'art et concourant à créer une œuvre d'art considérée comme un *tout* : "À cette mémorable époque, architectes, orfèvres, peintres, sculpteurs et jusqu'aux ouvriers menuisiers, ferronniers et maçons, tous semblent animés d'un même esprit pour ériger ces belles églises, ces gigantesques cathédrales dans lesquelles on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, la poésie symbolique dans la composition, l'harmonie de l'ensemble, la complica-

tion des combinaisons savantes, ou la perfection suave des minutieux détails." Les débats de la 4^e section préfigurent l'organisation pédagogique initiale des écoles Saint-Luc, où la formation des artistes est clairement envisagée par la complémentarité entre la théorie et la pratique, "car il arrive souvent que des hommes se croient artistes parce qu'ils ont la théorie de l'art ; or, pour être véritablement artiste, il faut la théorie, mais aussi la pratique"⁴³. Les participants placent l'atelier au centre de la formation puisque dans ces "centres de jeunes gens"⁴⁴, il faudrait que "cet atelier fit école". Parmi eux, Louis-Marie Lambert chanoine de Fréjus propose clairement l'idée de "la fondation d'un atelier d'art chrétien dans chaque diocèse ; il serait placé sous la haute direction de l'évêque et aurait pour chef actif un prêtre, artiste lui-même, chargé de faire école en enseignant aux jeunes gens religieux qui se sentiraient une vocation pour les beaux-arts"⁴⁴.

En 1854, à l'initiative d'une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul soucieuse du développement des jeunes ouvriers de la ville, Felix D'Hoop ouvre une classe de dessin pour "soustraire les jeunes ouvriers à l'influence du milieu *immoral* de l'Académie de Gand"⁴⁵ : " En effet, comme dans la plupart des autres villes, de nombreux jeunes travailleurs suivaient des cours de dessin à l'académie comme formation professionnelle." En 1858, D'Hoop démissionne à Bruxelles et la classe reste quelques années sans enseignant. En 1862, le président de la Conférence Joseph de Hemptinne – ultramontain influant et patron d'industrie textile gantois – demande un enseignant à la congrégation des frères des écoles chrétiennes pour remplacer D'Hoop. La congrégation choisit le frère Marès-Joseph – né Charles de Pauw – qui avait semble-t-il suivi les cours de l'académie à Bruxelles avant d'entrer dans la congrégation⁴⁶ et qui enseignait à Hornu, dans le Borinage, où il animait également un cours de dessin pour les jeunes travailleurs. En 1863, le Frère Marès donne ses premiers cours de dessin à l'École de la paroisse de Saint-Jacques à Gand. Son enthousiasme est contagieux puisque le nombre de ses élèves augmente et, avec le soutien et les conseils de Béthune, il propose un enseignement plus complet, ce qui amènera à la création de la première école Saint-Luc⁴⁷.

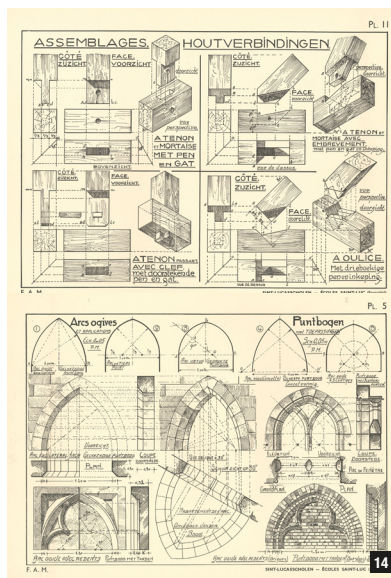
Le frère Marès est l'artisan principal – charismatique et infatigable – du développement des écoles Saint-Luc entre 1866 et 1914⁴⁸. Avec une vision sociale, politique et religieuse affirmée Marès désire offrir une alternative à la mode à la fois de l'*eclectisme* dont l'apothéose est le Palais de Justice de Bruxelles de Joseph Poelaert construit entre 1866 et 1883 et du *néoclassicisme* dont les canons esthétiques sont cultivés par les académies taxées de paganisme. La première école créée par Marès "accueille des jeunes apprentis et ouvriers gantois et leur propose un enseignement du dessin tourné vers les métiers d'art"⁴⁹. Il milite pour la renaissance des métiers d'art en plaçant le métier à la base de tout enseignement avec l'idée, innovante pour l'époque, que l'art vrai est issu d'un métier, qu'il répond à un besoin et qu'il dépend d'une idée. Avec le succès grandissant de l'école de Gand, d'autres implantations suivront, gérées par les frères et financées par des dons privés⁵⁰, parmi lesquelles Tournai (1877) – à l'initiative notamment de Henri-Jules et de Jules-Louis Desclée – et Saint-Gilles (1904) – à l'initiative du frère Marès lui-même⁵¹, si bien que les écoles Saint-Luc formeront un véritable réseau présent dans tout le pays⁵².

L'identité visuelle et la méthode pédagogique du réseau des écoles Saint-Luc est construite, entre autres, par la publication jusqu'en 1914 de trois revues emblématiques. D'abord, le *Bulletin*

de la Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc est édité dès la fondation de la gilde en 1863 (Béthune en est le président). Ensuite, dans les années 1870, la famille d'industriels tournaisienne, les Desclée, fait des dons importants pour fonder et construire l'abbaye de Maredsous en 1872 et Henri-Philippe Desclée –avec ses deux fils Henri-Jules et Jules-Louis – fondent deux imprimeries : la Société Saint-Jean l'Évangéliste à Tournai, en 1872, et la Société Saint-Augustin – avec Alphonse de Brouwer – à Bruges, en 1877. Béthune conçoit les plans pour l'abbaye et il est conseiller artistique pour les imprimeries. En 1881, les frères Desclée reprennent la production de la *Revue de l'art chrétien*, créée initialement à Paris en 1857. Enfin, en 1902, une revue mensuelle d'architecture est créée à l'initiative du frère Marès pour diffuser l'enseignement des écoles Saint-Luc auprès du public : le *Bulletin des Métiers d'Art* édité à Schaerbeek, puis à Bruxelles à partir de 1904, portant la devise des écoles : "L'art est esprit – L'art est matière".

L'engagement initial des écoles Saint-Luc oscille entre prosélytisme et justice sociale. D'un côté, alors que la Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc désire séduire la haute société, les écoles Saint-Luc veulent convertir la masse laborieuse⁵³.

De l'autre, il s'agit d'une école professionnelle, d'un cours du soir de dessin à l'intention des jeunes ouvriers ou de jeunes de milieux défavorisés, auxquels est proposé l'apprentissage d'un métier, lié aux arts décoratifs et à l'architecture, de manière à favoriser leur insertion dans la société. Alors qu'ils sont nombreux à ne pas aller à l'école parce qu'ils doivent travailler pour survivre, l'objectif social des écoles Saint-Luc est d'extraire les enfants d'ouvriers de leur condition misérable en leur proposant une formation professionnelle gratuite⁵⁴. Ainsi, au



14 Broder Alfred-Maurice, "Assemblages" et "Arcs ogives et applications." *Bouwkundig Teekenen/Initiation à l'architecture*, Sint-Lukasschool Gent, 1937, planches 2 et 5. Les planches s'inspirent de celles créées par le Frère Marès.

46 - En 1680, Jean-Baptiste de La Salle fonde à Reims la congrégation laïque des Frères des écoles chrétiennes dont l'objectif principal est l'éducation et qui ouvrira de nombreuses écoles de différents types (des écoles primaires gratuites, des écoles normales pour former des maîtres, des cours du soir pour adultes, des classes de formation professionnelle préparant à un métier, des pensions pour rééduquer des jeunes délinquants).

47 - Suite à son décès en 1894, l'école de Saint-Gilles sera appelée, pour honorer sa mémoire, Institut Jean Béthune.

48 - Wilfried Wouters, *op. cit.*, pp.157-218.

49 - Xavier Folville, "Cinquante ans de dessins d'architecture à l'école Saint-Luc Liège : notes historiques", *Bulletin trimestriel de l'asbl Les amis du musée d'art religieux et d'art mosan, Liège*, février 1985, n°14, p.18.

50 - Les troubles sociaux de 1886 rendent l'action sociale des écoles Saint-Luc importante pour le gouvernement. En 1890, les écoles Saint-Luc sont enfin subventionnées.

51 - À l'occasion du centenaire des écoles Saint-Luc de Saint-Gilles, Michel Procès a réalisé un historique complet de cette institution : "1904-2004, 100 ans d'histoire(s) de l'Institut Saint-Luc à Saint-Gilles".

52 - Gand en 1863, Tournai en 1878, Lille de 1878 à 1904 et de 1934 à 1936, Liège en 1880, Bruxelles-Schaerbeek en 1887, Bruxelles-Molenbeek de 1898 à 1939, Bruxelles-Saint-Gilles en 1904, Mons en 1908, Namur de 1913 à 1920...

53 - E. Gevaert, "Enseignement professionnel", *Bulletin des Métiers d'Art*, Bruxelles, mars 1904, 3^e année, n°9, p.273.



15



16

15 - École Saint-Luc Tournai, la construction.

16 - École Saint-Luc Tournai, le théâtre.

54 - Il faudra attendre la loi du 31 décembre 1889 qui interdit d'employer des enfants de moins de 12 ans et limite le travail des enfants de plus de 12 ans à un maximum de 12 heures par jour.

55 - E. Limé, "Enseignement professionnel", *Bulletin des Métiers d'Art*, Bruxelles, août 1903, 3^e année, n° 2, p.62.

56 - Stéphane Demeter, *Dossier Recyclage des styles*, Journées du Patrimoine Région de Bruxelles-Capitale, Septembre 2016, n°19-20.

moment où l'École Saint-Luc de Tournai fête le 25^e anniversaire de sa fondation, E. Limé explique que par son "enseignement professionnel", le "rôle des écoles Saint-Luc [est] parfaitement adapté à l'histoire, aux intérêts, à l'avenir des industries tournaisiennes"⁵⁵. Les convictions socioreligieuses des fondateurs et leur rejet de l'historicisme ambiant mettent les écoles Saint-Luc à la marge de l'enseignement de l'art officiel des académies, bien que le renouveau de l'art gothique justifie leur démarche. Ils considèrent le gothique comme un *art chrétien*, mais également comme un *art national* – les projets devaient être réalisés avec des matériaux de la région, avec une approche contextualiste défendue encore aujourd'hui pour des raisons très différentes (régionalisme critique et écologie) – et, enfin, comme un *art rationnel*, compatible avec les besoins des arts appliqués et de l'architecture hors de tout esthétisme gratuit (il fallait éviter les illusions baroques des stucs, des faux-plafonds et des décorations). Avec une approche moderne pour l'époque, ils

écartent la dimension pittoresque ou romantique du gothique pour en souligner l'aspect constructif et fonctionnaliste de manière à dépasser un académisme qu'ils considèrent comme figé. Leur discours s'inspire encore de principes de la logique scolastique selon lequel l'esprit domine la matière pour viser des universaux : "le bien, le vrai, le beau"⁵⁶. Les fondateurs voyaient dans le néogothique un style idéal au service d'une transformation de la société moderne, libérale et individuelle en une société chrétienne, solidaire et sociale. Si bien que : "Grâce aux Écoles Saint-Luc, le néo-gothique se prolonge jusqu'à la Première Guerre mondiale et se manifeste encore parfois dans l'entre-deux guerres. Il survit à l'Art nouveau, mais cède le pas à l'Art déco vers 1930."⁵⁷

Après la Première Guerre mondiale, au début des années 1930, à l'enseignement militant des fondateurs s'est substitué progressivement un enseignement teinté d'humanisme chrétien, les références architecturales enseignées sont celles d'architectures modernistes

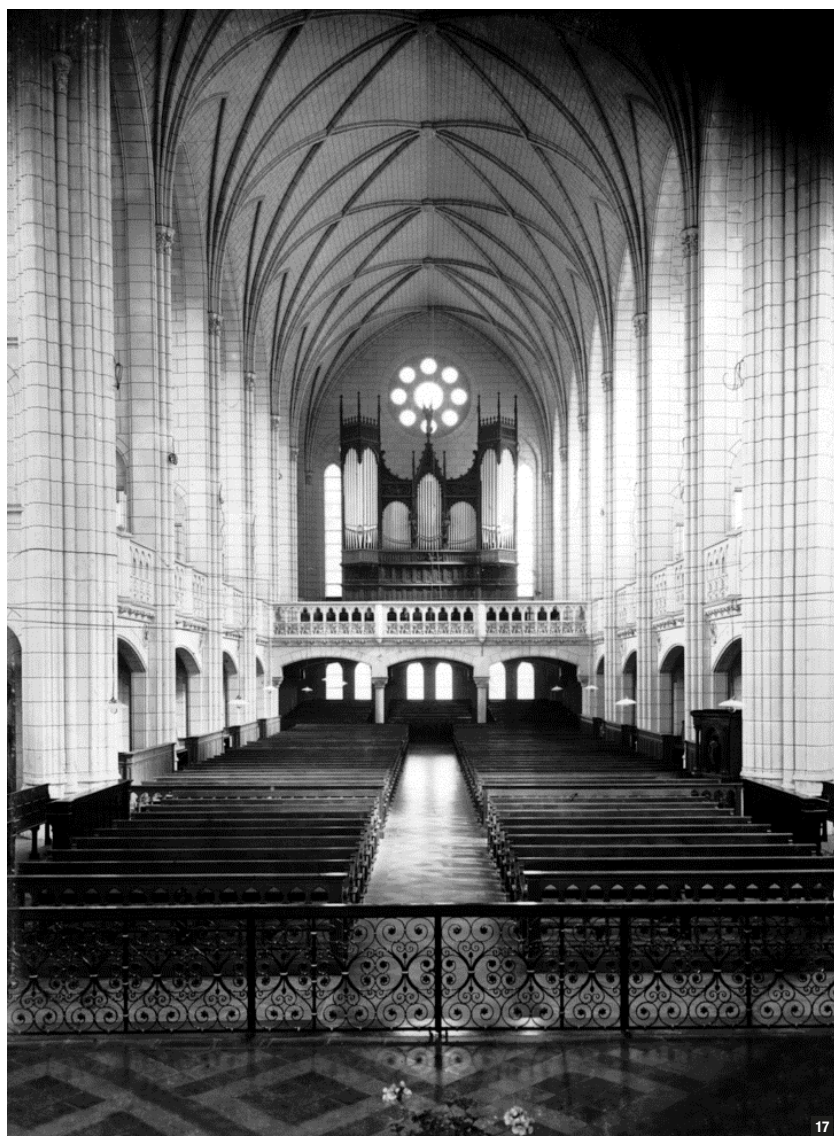
et fonctionnalistes en béton. Dans leur enseignement, les maîtres privilégient l'approche historique et la technicité des dessins, mais les productions des ateliers reflètent également des influences Arts Déco, modernistes et fonctionnalistes. La formation artisanale reste centrale, mais elle est progressivement intégrée dans un ensemble culturel plus large et les cours de jour se généralisent au détriment des cours du soir.

En 1936, un arrêté royal du 5 mai⁵⁸ organise l'enseignement de l'architecture en deux cycles et détermine un examen d'entrée et un programme de cours dont la charge horaire fait qu'il doit être dispensé en journée. Avant 1936, les écoles Saint-Luc délivrent un diplôme d'architecte-technicien ou de Bouwkundige-Technicien en 7 ans. Après 1936, elles délivrent un diplôme d'architecte à la fin d'une formation en cours de jour, mais toujours en 7 ans : un cours moyen de 4 ans (dans la Section technique) et un cours supérieur de 3 ans (dans la Section de composition architecturale).

En 1939, la loi sur la protection du titre et de la profession d'architecte⁵⁹, préparée par l'Arrêté de 1936, contient en annexe une liste des établissements habilités à délivrer le titre et les écoles Saint-Luc y sont reprises. Par ailleurs les derniers architectes formés en cours du soir sortent en 1939.

Après la Seconde Guerre mondiale, avec l'appui de l'École Saint-Luc de Bruxelles, le frère Raymond – ingénieur et architecte belge né Henri Gillis – et l'urbaniste français Gaston Bardet fondent l'Institut supérieur d'Urbanisme appliqué (ISUA) en 1947, ce dernier sera transformé en Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine (ISURU) en 1972.

L'arrêté du Régent du 18 novembre 1949⁶⁰ remplace les "sections d'architecture" par des "Écoles Supérieures d'architecture", il place l'enseignement de l'architecture au rang d'enseignement supérieur et il fait passer la formation de 7 à 5 ans. Un examen d'admission est créé sur les compétences en dessin à main levée, en géométrie descriptive,



17 École Saint-Luc Tournai, la chapelle.

57 - J. Toussaint, *op. cit.*, p.8.

58 - Arrêté royal du 5 mai 1936 sur l'enseignement de l'architecture – organisation, M.B., 14 mai 1936.

59 - Loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte, M.B., 25 mars 1939.

18 École Saint-Luc Tournai, Construction du bar archi, 1967.



60 - Arrêté du Régent du 18 novembre 1949 portant sur l'organisation de l'enseignement de l'architecture, M.B., 11 décembre 1949.

61 - En outre, dès 1966, toutes les sections des écoles Saint-Luc sont devenues mixtes.

62 - Loi de la Communauté française du 18 février 1977 relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture, M.B., 12 mars 1977. Arrêté royal du 29 décembre 1977, précisant les instituts supérieurs d'architecture organisés ou subventionnés par l'État, leurs sections et leurs lieux d'implantation, M.B., 29 décembre 1977.

63 - Arrêté royal du 31 février 1984.

64 - Décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, M.B., 18 juin 2004.

65 - Décret de la Communauté française du 13 décembre 2007 intégrant l'École d'interprètes internationaux de la Haute École de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habilitations universitaires, M.B., 12 mars 2008. Ce décret modifie l'article 38 du décret du 31 mars 2004 en décrivant la possibilité de l'obtention d'une habilitation à délivrer un diplôme universitaire en architecture, à la condition de l'établissement d'une convention entre un institut supérieur d'architecture et une université et d'un transfert de l'un à l'autre. Il insère également le domaine "Art de bâtir et urbanisme" et l'architecture dans la liste des intitulés des cursus initiaux du secteur universitaire.

66 - Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université, M.B., 15 septembre 2009. Au départ, le décret devait être appliqué en janvier 2010, mais le processus de négociation ayant pris du retard, il est entré en application en juillet 2010 et, sur le plan académique, la rentrée a eu lieu, de manière effective, en septembre 2010.

en mathématiques, en expression écrite (dissertation). Il est complété par l'Arrêté du 1^{er} juin 1950 qui fixe à nouveau le programme des études d'architecte. En 1956, une distinction linguistique apparaît entre les Instituts Saint-Luc bruxellois : Sint-Lucas Schaerbeek en néerlandais et Saint-Luc Saint-Gilles en français.

Après Mai 1968, une séparation nette s'installe entre la congrégation des Frères des écoles chrétiennes et les écoles Saint-Luc, ce qui permet l'engagement d'une nouvelle génération d'enseignants *laïcs*⁶¹. La loi du 7 juillet 1970 réorganise l'enseignement supérieur : elle distingue les formations de niveau universitaire, en incluant les Écoles supérieures d'architecture Saint-Luc, de celles qui ne le sont pas. En 1974, un mouvement national des étudiants en architecture se constitue pour revendiquer un passage de leurs études en type long. En 1977, la loi relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture⁶² remplace les écoles supérieures d'architecture par des instituts supérieurs d'architecture (les ISA) et elle fait passer la formation de type court – déjà organisée en 5 ans – à une formation de type long. L'enseignement de l'architecture acquiert une forme d'autonomie par rapport à celui des beaux-arts tout en se rapprochant progressivement de l'enseignement universitaire. L'examen d'entrée est supprimé. La loi crée les grades de candidat-architecte et d'architecte, elle opère le passage à un enseignement supérieur artistique de type long et de *niveau* universitaire, et une nouvelle génération de jeunes enseignants en architecture est engagée. En 1982, l'ISASLB fonde le Centre d'Étude, de Recherche et d'Action en Architecture (CERAA). En 1984, un arrêté royal⁶³ rationalise l'enseignement de l'architecture en déterminant un nombre minimum d'étudiants pour obtenir des subsides de l'État.

La Faculté LOCI (depuis 2010)

Les événements historiques de l'année 1863 semblent donc avoir joué un rôle important dans l'émergence des différentes institutions partenaires ayant constitué la Faculté LOCI. Plus récemment, certains événements auguraient d'un rapprochement possible entre les unités architecture et urbanisme de l'UCL et les Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc de Bruxelles et de Tournai. Outre la présence de personnes actives dans plusieurs de ces institutions permettant le partage d'expériences et de connaissances, des expériences pédagogiques communes ont été menées pour l'émulation positive qu'elles ont suscitée, mais également pour affirmer politiquement la possibilité concrète d'un tel rapprochement à une époque où les ISA se mobilisaient pour devenir pleinement universitaires : à partir de l'année académique 2006-2007 jusqu'à l'intégration des ISA, les ateliers LOCUS – dénomination qui ne sera pas étrangère à celle de LOCI – ont permis des échanges pédagogiques à partir d'un exercice commun, initié en 3^e année du bachelier, autour de la question du projet d'architecture ; en 1985, l'asbl Centre de Recherche et d'Enseignement de l'Architecture UCL-Saint-Luc (CREARCH) est créé entre l'unité architecture (ARCH) de l'UCL et les trois Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc francophones (Bruxelles, Liège et Tournai) pour "coordonner l'enseignement et les recherches" entre les partenaires, mais aussi pour organiser un 3^e cycle en architecture donnant accès au doctorat pour les architectes sous certaines conditions. Cet accès facilité au doctorat pour les architectes était une exception dans le paysage de l'enseignement universitaire belge, montrant la volonté d'établir des relations privilégiées entre

l'UCL et les ISASLB et ISASLT.

Du point de vue politique, le 30 avril 2009, précisant comment appliquer les dispositions générales précédemment décrites dans deux autres décrets^{64,65}, un décret organisant spécifiquement le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université⁶⁶ a été adopté en Communauté française de Belgique⁶⁷ et il a redessiné, une fois de plus, le paysage de la formation en architecture.

Alors qu'ils formaient jusque-là des architectes ayant un diplôme de l' "enseignement supérieur artistique de type long de niveau universitaire"⁶⁸, les sept instituts supérieurs d'architecture en Belgique francophones (ISA) ont été intégrés – "avec des stratégies parfois différentes"⁶⁹ – dans les institutions académiques avec lesquelles ils avaient pu établir des partenariats⁷⁰. L'intégration était l'aboutissement d'un long parcours pour amener l'architecture à l'université initié dans les années 1980. Elle était la condition nécessaire pour organiser une formation pleinement universitaire et pour adosser une recherche de qualité à l'enseignement en architecture, tout en favorisant une ouverture à l'international. Du point de vue académique, le 1^{er} septembre 2010, la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI) a été créée officiellement à l'Université catholique de Louvain (UCL)⁷¹, en réunissant les deux Instituts supérieurs d'architecture Saint-Luc de Bruxelles (ISASLB) et de Tournai (ISASLT), ainsi que les unités architecture (ARCH) et urbanisme (URBA) de la Faculté des sciences appliquées (FSA)⁷². Les ingénieurs civils architectes et les urbanistes sont restés au bâtiment Vinci à Louvain-la-Neuve, mais les architectes bruxellois ont déménagé, en 2012, au bâtiment Raymond Lemaire de la rue Wafelaerts, tandis que les architectes tournaisiens ont déménagé, en 2017, dans leur nouveau site facultaire de la rue du Gategnies, conçu par l'agence d'architecture portugaise de Manuel et Francisco Aires Matéus.

La singularité de la Faculté LOCI par rapport à d'autres modalités d'intégration se fonde sur les traditions pédagogiques et les méthodes de recherche des différents partenaires qui la constituent. Mais son originalité réside également dans le regroupement inédit de trois champs de connaissances différents (l'architecture, l'ingénierie architecturale, l'urbanisme) et dans un triple ancrage territorial associé à trois sites géographiques particuliers (Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Tournai).

Dès l'origine, tout en considérant les relations entre l'enseignement de l'architecture à l'Université catholique de Louvain et les écoles Saint-Luc ayant jalonné l'histoire de l'établissement de l'enseignement de l'architecture en Belgique, l'assemblage facultaire paraissait très complexe à mettre en œuvre et, dans les milieux académiques, ce projet collectif pouvait paraître déraisonnable. Une décennie plus tard, ce qui semblait impossible ne l'est plus. Aujourd'hui, la mise en relation dynamique de quatre héritages pédagogiques, de trois sites géographiques, de trois formations et de nouveaux apports entretient durablement la richesse et la vitalité de notre Faculté LOCI, à une époque où le cloisonnement classique entre les champs disciplinaires est rendu caduque par l'évidente transversalité des enjeux écosociaux contemporains.

67 - Depuis 2011, la Communauté française de Belgique utilise le nom de Fédération Wallonie-Bruxelles.

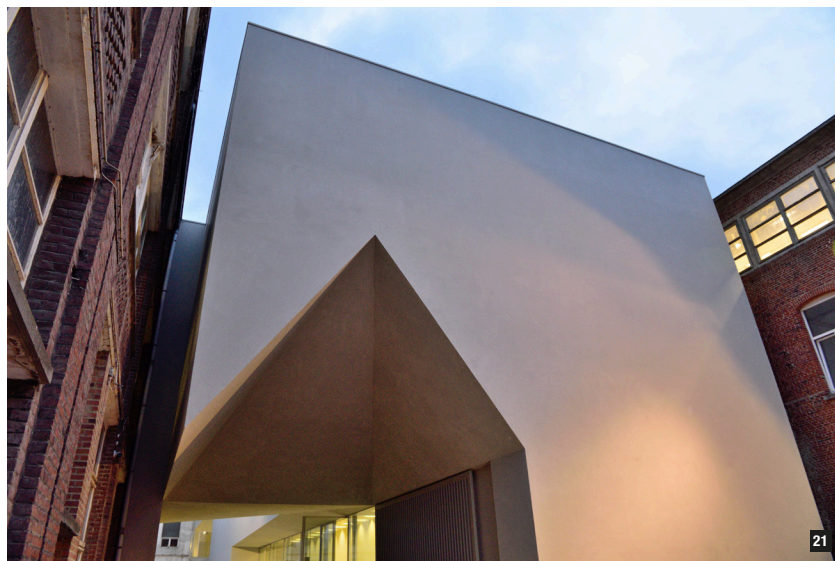
68 - Loi de la Communauté française du 18 février 1977 relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture, M.B., 12 mars 1977. Cette loi répond aux revendications de Mai 1968 (les étudiants voulaient que l'enseignement artistique figure dans l'enseignement supérieur) et elle rend les écoles d'architecture autonomes des écoles des beaux-arts, tout en les coupant partiellement de leur dimension artistique.

69 - Vincent Bécue, Fabienne Courtejoie, Jean-Louis Genard, Jean Stillemans, "Opinion", *Revue A+*, n° 285, août-septembre 2020, pp.7-8.

70 - Quatre universités ont créé chacune une nouvelle faculté dédiée à l'architecture pour intégrer les sept ISA selon des modalités parfois variables : l'ISA Victor Horta et l'ISA de la Communauté française "La Cambre" sont intégrés à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), les deux ISA Lambert Lombard et Saint-Luc de Liège sont intégrés à l'Université de Liège (ULiège), l'ISA intercommunale d'Enseignement supérieur d'Architecture est intégré à l'Université de Mons (UMons), les deux ISA Saint-Luc de Bruxelles et Saint-Luc de Tournai sont intégrés à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain).

71 - Depuis septembre 2018, parallèlement à un changement de nom usuel et de logo, l'acronyme UCLouvain remplace dans l'usage courant l'acronyme UCL.

72 - Depuis 2008, la Faculté des sciences appliquées (FSA) a été renommée l'École polytechnique de Louvain (EPL).



19 Faculté LOCI, Patio du bâtiment Vinci, Place du Levant 1, Louvain-la-Neuve.

20 Faculté LOCI, Palmeraie du bâtiment Raymond Lemaire, Rue Henri Wafelaerts 47-51, Bruxelles..

21 Faculté LOCI, Passage couvert menant au forum Alberti, Rue du Glategnies 6, Tournai.

La communauté LOCI-LAB (depuis 2021)

Après une décennie d'efforts soutenus, la recherche s'est fortement développée dans la Faculté LOCI à travers le travail de nombreux chercheurs et d'une dizaine d'équipes de recherches aux thématiques variées et orientées vers des questions contemporaines⁷³.

Le 1^{er} janvier 2021, au sein du Secteur des sciences et technologies (SST) de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), un nouvel institut de recherche est entré en fonction après plusieurs années de patiente maturation sous le nom de Louvain research institute for Landscape, Architecture, Built Environment (LAB), permettant ainsi une plus grande visibilité au développement de la recherche adossée à la Faculté LOCI⁷⁴. La mise en route de ce nouvel institut de recherche provoque une séparation administrative entre les activités d'enseignement et celles de recherche. De plus, elle modifie une nouvelle fois la configuration de notre communauté, permettant une mutualisation avantageuse de moyens au sein de l'écosystème dynamique des équipes de recherches existantes, une meilleure représentativité dans les organes internes de notre institution et une plus grande lisibilité depuis l'extérieur de manière à affirmer notre positionnement dans le paysage de la recherche internationale.

Épilogue : 2025 ?

L'établissement d'une histoire critique complète du développement belge de l'enseignement en architecture, en ingénierie architecturale et en urbanisme dépasse largement le périmètre de la présente contribution et mériterait des recherches plus fouillées. À priori, l'année 1863 paraît avoir été déterminante dans cette aventure. Un résultat inattendu de cette tentative de parcours historique est la prise de conscience qu'il serait peut-être souhaitable d'envisager plus sérieusement la potentialité d'un récit commun en vue de l'année 2023. Avant de célébrer les 600 ans de l'Université catholique de Louvain en 2025, nous pourrions commencer par fêter les 160 ans de la communauté LOCI-LAB !

73 - Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale (CREAT), Architecture et Climat (A&C), laboratoire analyse architecture (laa), Laboratoire Théorie des systèmes en architecture (tsa-lab), LOCI LoCal, Metrolab Brussels, Mobilité & Urbanisme, Structures & Technologies LAB, URBA-SUDS, Uses&Spaces...

74 - Le Conseil académique a officiellement approuvé le projet de création du nouvel institut de recherche le 7 décembre 2020. Ce dernier est entré officiellement en fonction le 1^{er} janvier 2021, mais il a fallu attendre mars 2021 pour que le nom qui le désigne soit choisi : Louvain research institute for Landscape, Architecture, Built Environment (LAB). Une appellation en français lui a aussi été attribuée : Institut de Recherche de Louvain pour le Territoire, l'Architecture, l'Environnement Construit.